

Certificat de compétences en anglais - Certificate of Professional English Skills (CPES)

CATEGORIE : B

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Transverse : ■ **tous les domaines**

Code(s) NAF : **62.09Z**

Code(s) NSF : **136f**

Code(s) ROME : **D1407**

Formacode : —

Date de création de la certification : **01/02/2001**

Mots clés : **FORMATION EN ANGLAIS**, **formation**,
Entreprise,
Evaluation et qualité de la formation

Identification

Identifiant : **3271**

Version du : **29/05/2018**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- [CECR Cadre européen commun de référence pour les langues](#)

Non formalisé :

- -

Norme(s) associée(s) :

—

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Le **Certificate of Professional English Skills** atteste du niveau en Anglais d'une personne dans un contexte professionnel à l'issue d'un parcours de formation professionnelle. Cette certification se base sur la compréhension écrite et orale, l'expression écrite et orale ainsi que la capacité d'interaction du candidat. Cette évaluation est faite en conformité avec le Cadre Européen Commun de Référence pour les langues (CECRL).

L'objectif est de certifier la capacité opérationnelle d'une personne, à travailler dans une langue étrangère notamment à l'oral et ou à l'écrit.

La certification CPES permet au salarié de justifier d'une compétence professionnelle en anglais, acquise à l'issue d'un parcours de formation.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- aucun

Descriptif général des compétences constituant la certification

Le CPES certifie la maîtrise de compétences linguistiques transversales mobilisées en situation de travail. Cette certification standardisée est créée et délivrée par l'organisme de formation goFLUENT pour évaluer le niveau d'anglais de personnes non anglophones.

Le CPES certifie la maîtrise de compétences professionnelles générales, il est proposé dans plus de 20 pays à travers le monde.

Public visé par la certification

- Etudiants
- Professionnels
- demandeurs d'emploi
- Particuliers
- Salariés

Lire et comprendre des documents écrits dans le cadre de son activité professionnelle.

Comprendre, et participer à un échange oral, une conversation, sur des sujets professionnels.

Communiquer, s'exprimer et se faire comprendre dans des échanges professionnels.

Rédiger et communiquer à l'écrit en situation professionnelle (écrire un mail, une note, un rapport,...)

Le CPES évalue ces compétences sur la base d'une grille d'analyse décrivant différents niveaux.

Le test se déroule de manière informatisée pour la partie écrite et par téléphone pour la partie orale.

La certification CPES remise au candidat est valable deux ans à compter de la date d'obtention.

Modalités générales

L'évaluation permettant d'obtenir la certification est disponible en anglais.

Elle est mise en œuvre après un programme de formation pour attester d'un niveau de compétences.

Il faut s'inscrire dans un parcours de formation allant de 10 heures au minimum jusqu'à 70 heures au maximum sur une période de 12 mois.

La durée du parcours de formation sera déterminée à la fois en fonction du niveau de départ, issu du test à l'écrit et à l'oral et des attentes personnelles et professionnelles de l'apprenant.

Nous n'avons pas tous les mêmes capacités à comprendre, à retenir et à nous concentrer. Ce pourquoi même à partir d'un niveau égal, la durée d'un parcours peut varier entre deux candidats.

L'évaluation écrite se base sur un test écrit de 52 questions. Le test dure entre 25 et 40 minutes selon la rapidité du candidat

Les questions sont de natures diverses : extrait audio, texte, texte à trou, association d'idées, Vrai/Faux. Chaque question est minutée. Le test est adaptatif : La difficulté des questions augmente ou diminue en fonction des réponses du candidat.

L'évaluation orale est réalisée par un formateur qui analyse les compétences du candidat sur l'expression et la compréhension orale lors d'un entretien téléphonique de 30 minutes. C'est le formateur qui contacte le candidat.

Le candidat peut passer le test écrit ou le test à l'écrit et à l'oral. Il ne peut pas passer le test oral exclusivement.

Les résultats sont présentés au candidat dans un diagnostic global.

Liens avec le développement durable

Aucun

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

La certification CPES est un véritable critère de différenciation pour le candidat. Elle lui apporte une reconnaissance précise et fiable sur sa maîtrise de l'Anglais.

La certification CPES se détermine sur les 4 compétences clés d'utilisation de l'Anglais ; à savoir l'expression et la compréhension orale par l'examen au téléphone, l'expression et la compréhension écrite par le test écrit.

Ce bilan reflète précisément le niveau et l'opérabilité du candidat.

Dans un contexte professionnel ou de recherche d'emploi, la certification CPES permet au candidat de prouver son niveau en langue et de prétendre à un poste ou à une évolution professionnelle.

Enfin pour les particuliers, la certification CPES offre un état des lieux précis de son niveau de connaissance. Ce peut être le point de départ d'une action de formation ou de se rassurer sur son niveau de maîtrise.

Pour l'entité utilisatrice

Le CPES garantit le niveau du candidat de manière précise et fiable.

L'entité utilisatrice pourra attester de la progression de son candidat en comparaison le résultat du CPES en début et en fin de parcours.

Plus particulièrement pour les entreprises, le CPES permet de :

Réaliser une photographie fine des niveaux en Anglais de ses collaborateurs,

De valider la montée en compétences des collaborateurs,

D'accéder à une demande d'évolution professionnelle.

Pour les autres types d'entités (par exemple Pôle emploi) : De bénéficier d'une validation de leur niveau d'anglais à l'issue d'une formation sur un référentiel commun : le cadre européen commun de référence en langue (CECRL).

Evaluation / certification

Pré-requis

Aucun pré requis.

Compétences évaluées

La certification CPES permet d'attester d'un niveau de maîtrise des compétences écrites et orales.

Compétences écrites :

Lire et comprendre quelques idées d'un texte court.

Lire et comprendre des textes courts et sans termes techniques.

Rédiger et lire des documents courts comprenant des termes techniques ou propres à son métier (schéma, un mémo, une lettre)

Rédiger des documents techniques liés à son métier.

Rédige des textes longs et complexes.

Produit des rapports ou des comptes rendus de réunions complexes et qui soulèvent une problématique métier.

Compétences orales :

Poser des questions courtes et simples sur des sujets du quotidien.

Comprendre les échanges simples lors de réunions.

Comprendre les discussions sur des sujets variés et nouveaux sans lien direct avec son poste.

Présenter clairement les différents objectifs d'un projet.

Centre(s) de passage/certification

- A distance

Échanger à l'oral avec tout type d'interlocuteur (accents et vitesse d'élocution variés).

S'exprimer naturellement sans chercher ses mots sur tout type de sujets.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

A l'issue du test, le niveau du candidat sera positionné sur une échelle graduée de 1 à 6.

Le référentiel goFLUENT est constitué de sous niveaux comme suit :

Niveau 1: Niveau Découverte soit par équivalence au niveau A1 du CECR

Niveau 2: Niveau Découverte avancée soit par équivalence au niveau A2 du CECR

Niveau 3: Niveau Opérationnel soit par équivalence au niveau B1 du CECR

Niveau 4: Niveau Opérationnel avancé soit par équivalence au niveau B2 du CECR

Niveau 5: Niveau Autonome soit par équivalence au niveau C1 du CECR

Niveau 6: Niveau Autonome avancé soit par équivalence au niveau C2 du CECR

La certification CPES fait automatiquement la conversion pour correspondre à l'échelle CECR.

Le niveau délivré correspond au référentiel défini par le cadre européen commun de référence (CECR).

La validité est Temporaire

2 ans

Possibilité de certification partielle : oui

Étendue de la certification partielle :

Les 2 épreuves (compréhension et expression écrite, expression orale) sont autonomes. Il est possible de passer le test « compréhension et expression écrite » seul ou de passer les deux évaluations écrites et orales.

Si le candidat ne passe que le test écrit, il se verra délivré la certification CPES avec la mention " CPES compréhension et expression écrite".

Si le candidat passe le test écrit et le test oral, il se verra délivré la certification CPES avec la mention "CPES compréhension et expression orales et écrites".

Un candidat ne peut pas passer l'oral exclusivement.

Durée de validité des composantes acquises :

2 ans

Durée accordée pour valider les composantes manquantes :

1 an

Matérialisation officielle de la certification :

Un certificat nominatif sera délivré par mail, disponible en version papier sur demande.

Plus d'informations

Statistiques

120 000 certifications délivrées à ce jour.

Autres sources d'information

Site Internet : <http://www.gofluent.com/fr-fr/certification-gofluent-anglais>